DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE JEAN-JACQUES BALIGAND DURANT DES TRAVAUX SUR LE BATIMENT « LA BOUSSOLE »

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du présent arrêté et jusqu'à la fin des travaux sur le bâtiment « la Boussole », la circulation sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 T rue Jean-Jacques Baligand (hors véhicules du chantier et véhicules de secours).

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 février 2020

Le Maire,

David VALENCE